

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant TINA BRASSEUR	Numéro de permis 2018000	Date d'inspection Le 25 novembre 2020	
Nom de l'établissement LA P'TITE ECOLE		Numéro de téléphone (506) 474-1034	
Adresse 102 Confederation Avenue New Maryland NB E3C 1E5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

L'exploitante était vraiment engagée et attentive avec les enfants durant ma visite de surveillance, en descendant à leur niveau pour jouer et les parler. J'ai observée des pratique positives par rapport à l'orientation des enfants durant ma visite. J'ai observé l'exploitante faire des rappels doucement aux règles en utilisant un langage positif quand certaines enfants l'avaient besoin.

original signé par
Jennifer Godin

Le 26 novembre 2020

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Tina Brasseur

Le 26 novembre 2020

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date